

Le 7 octobre 2014

Notre contestation entendue cette semaine

Contestation d'une décision de la Commission des relations de travail dans la fonction publique entendue le 8 octobre

À plusieurs reprises en arbitrage, notre syndicat a réussi à protéger les dispositions sur l'établissement des horaires et l'attribution du travail. Malgré cela, la CRTFP a rendu une décision l'an passé selon laquelle nos revendications basées sur l'ancienneté pour les deux groupes aux Opérations des enquêtes statistiques (en région et sur le terrain) ne peuvent pas être soumises à l'arbitrage.

Nous avons contesté cette décision en Cour fédérale. En attendant, toutes les autres questions ayant trait à nos différends avec les OES ont été soumises à l'arbitrage.

La Cour entendra notre plaidoirie le 8 octobre 2014. Si nous obtenons gain de cause, nous communiquerons avec l'employeur pour fixer des dates de négociation et avec la Commission pour qu'elle réforme les conseils d'arbitrage. Si nous obtenons gain de cause, les conseils d'arbitrage rendront leurs sentences sur toutes les questions en suspens et nous pourrons alors entamer une nouvelle ronde de négociations.

Tous ces retards et les tactiques dilatoires des OES sont extrêmement frustrants. Cependant, nous voulons vraiment régler nos principaux différends avec les OES, notamment en ce qui concerne les dispositions de nos conventions collectives sur la reconnaissance des années de service et la stabilité du revenu.

Peu importe ce que décidera la Cour fédérale, nous continuerons de lutter pour des règles justes sur l'attribution du travail pour nos deux unités. Les OES doivent traiter leur personnel avec respect.

Nous vous tiendrons au courant.

Pour d'autres détails, communiquez avec un membre de votre équipe de négociation ou consultez le site Web <http://syndicatafpc.ca/>.



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada